

Rapport sur les flux nets des échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre entre le Québec et la Californie pour la période 2013-2023

Ce document présente les flux nets de droits d'émission de gaz à effet de serre échangés entre le Québec et la Californie tels que calculés à l'aide de la [méthode de comptabilisation](#) élaborée conjointement par ces deux gouvernements en vertu de l'article 8 de l'[Entente concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre](#).

Flux net des échanges de droits d'émission

Le flux net des échanges de droits d'émission est calculé de la façon suivante pour chaque gouvernement participant :

- le nombre total de droits d'émission qu'il a délivrés et qui ont été reçus et retirés par un autre gouvernement, moins
- le nombre total de droits d'émission délivrés par un autre gouvernement qu'il a reçus et retirés.

Dans le cas d'une liaison bilatérale, si le gouvernement A retire plus de droits d'émission délivrés par le gouvernement B que le gouvernement B ne retire de droits délivrés par le gouvernement A, le flux net des droits d'émission pour le gouvernement A est négatif. Autrement dit, au net, le gouvernement A a acquis des droits d'émission du gouvernement B; il est donc acquéreur net. Et vice versa.

La méthode de comptabilisation répartit les droits d'émission retirés à la fin de chaque période de conformité en fonction des émissions annuelles auxquelles ils correspondent. Cette répartition des droits d'émission retirés lors d'une année donnée permet aux gouvernements participants de calculer les flux nets de droits d'émission entre les gouvernements participants qui sont utilisés pour déterminer les ajustements correspondants, selon la méthode décrite dans le document [Ajustements correspondants selon l'article 8 de l'entente de liaison de 2017](#). On peut consulter la [Méthode de comptabilisation des échanges de droits d'émission selon l'article 8 de l'entente de liaison de 2017](#) pour une description détaillée de la méthode.

Les tableaux 1 à 3 présentent les résultats annualisés officiels des flux nets de droits d'émission échangés entre le Québec et la Californie puis retirés du marché du carbone lié de la WCI. Ces flux nets officiels ont été calculés à l'aide des données de transfert confidentielles du système de suivi des droits d'émission (CITSS). Ces flux peuvent être estimés à l'aide des données publiques comme dans l'[Exemple de la méthode de comptabilisation](#). Étant basé sur des données publiques, cet exemple ne reflète pas les transferts administratifs, les retraits volontaires et les reprises d'allocations gratuites, qui

sont confidentiels et ne représentent qu'une petite partie de l'offre totale du marché et des soustractions. Cet exemple n'intègre pas non plus les ajustements relatifs à la liaison temporaire du marché de l'Ontario. Les données 2013-2020 ont été mises à jour conformément aux rapports de conformité révisés pour cette période.

Tableau 1. Flux net annuel de droits d'émission (unités d'émission et crédits compensatoires)

Année	Flux net annuel Californie (droits d'émission)	Flux net annuel Québec (droits d'émission)
2013	-1 077 457	1 077 457
2014	-2 055 530	2 055 530
2015	5 033 496	-5 033 496
2016	8 001 620	-8 001 620
2017	10 162 084	-10 162 084
2018	9 707 995	-9 707 995
2019	10 379 376	-10 379 376
2020	11 422 568	-11 422 568
2021	7 378 826	-7 378 826
2022	10 022 010	-10 022 010
2023	9 566 567	-9 566 567

Tableau 2. Flux net annuel des unités d'émission

Année	Flux net annuel Californie (unités d'émission)	Flux net annuel Québec (unités d'émission)
2013	-1 228 037	1 228 037
2014	-2 204 334	2 204 334
2015	3 227 922	-3 227 922
2016	6 171 522	-6 171 522
2017	8 274 144	-8 274 144
2018	5 257 533	-5 257 533
2019	5 826 170	-5 826 170
2020	7 282 873	-7 282 873
2021	2 960 760	-2 960 760
2022	5 509 549	-5 509 549
2023	5 221 104	-5 221 104

Tableau 3. Flux net annuel des crédits compensatoires

Année	Flux net annuel Californie (crédits compensatoires)	Flux net annuel Québec (crédits compensatoires)
2013	150 580	-150 580
2014	148 804	-148 804
2015	1 805 574	-1 805 574
2016	1 830 098	-1 830 098
2017	1 887 940	-1 887 940
2018	4 450 462	-4 450 462
2019	4 553 206	-4 553 206
2020	4 139 695	-4 139 695
2021	4 418 066	-4 418 066
2022	4 512 461	-4 512 461
2023	4 345 463	-4 345 463